



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION
DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Octobre 2026



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION
DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Octobre 2026

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	6
RÉSUMÉ	9
LES CHIFFRES CLÉS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA EN 2025	11
Introduction	12
I. FAITS SAILLANTS	13
1.1. Au niveau national	13
1.2. Au niveau régional	18
1.3. Au niveau international	20
II. EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCÈS	21
2.1. Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)	21
2.2. Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)	22
III. EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION	24
3.1. Taux de bancarisation strict (TBS)	24
3.2. Taux de bancarisation élargi (TBE)	25
3.3. Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)	26
3.4. Analyse comparative de l'inclusion financière de l'UEMOA avec d'autres pays	27
IV. EVOLUTION DES COÛTS DES SERVICES FINANCIERS	29
4.1. Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)	29
4.2. Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)	29
V. EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA	31
VI. DÉFIS À RELEVER ET PERSPECTIVES	33
6.1. Défis à relever	33
6.2. Perspectives	33
Conclusion	34
ANNEXE : Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA de 2015 à 2025	35

Liste des acronymes

AFI	: Alliance pour l'Inclusion Financière
ANPFI	: Agence Nationale de la Promotion de la Finance Inclusive
APBEF	: Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
APIF	: Agence pour la Promotion de l'Inclusion Financière
AVEC	: Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIF	: Confédération des Institutions Financières
CENTIF	: Cellule Nationale de Traitement des Informations financières
CNSMO	: Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre
EME	: Emetteurs de monnaie électronique
FDIF	: Fonds de Développement de la Finance Inclusive
FONAFI	: Fonds National de la Finance Inclusive
IDES	: Inclusive Digital Economy Scorecard
IMF	Institution de microfinance
LBC/FT/FP	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
OQSF	: Observatoire de la Qualité des Services Financiers
PAFEEM	Promotion de l'Accès au Financement, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi au Mali
pdb	: Point de base
PME/PMI	: Petite et Moyenne Entreprise / Petite et Moyenne Industrie
PoS	: Point de services (<i>Point of services</i>)
pp	: Point de pourcentage
SNIF	: Stratégie nationale d'inclusion financière
SRIF	Stratégie régionale d'inclusion financière
STPIF	: Secrétariat Technique pour la Promotion de l'Inclusion Financière
TBE	: Taux de bancarisation élargi
TBS	: Taux de bancarisation strict
TGPSFd	: Taux global de pénétration démographique des services financiers
TGPSFg	: Taux global de pénétration géographique des services financiers
TGUSF	: Taux global d'utilisation des services financiers
TINc	: Taux d'intérêt nominal des crédits

TINd	: Taux d'intérêt nominal des dépôts
TPME	: Très petite, petite et moyenne entreprise
TUSB	: Taux d'utilisation des services bancaires
TUSM	: Taux d'utilisation des services de microfinance
TUSME	: Taux d'utilisation des services de monnaie électronique
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine

Résumé

Le présent rapport analyse l'évolution de la situation de l'inclusion financière dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), au cours de l'année 2025. A cet égard, il examine l'évolution des sept indicateurs retenus à cet effet par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ces indicateurs évaluent trois dimensions de l'inclusion financière, à savoir "l'accès", "l'utilisation" et la qualité à travers "l'accessibilité-prix". Il s'agit :

- pour la dimension **"accès"**, du "taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)", qui mesure la proximité des services financiers vis-à-vis des populations et du "taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)", qui évalue le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1 000 km² ;
- pour la dimension **"utilisation"**, (i) du "taux de bancarisation strict (TBS)" qui détermine le pourcentage de la population adulte (âgée de 15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, (ii) du "taux de bancarisation élargi (TBE)", qui complète le taux de bancarisation strict par le pourcentage de la population adulte détentrice d'un compte dans les institutions de microfinance et (iii) du "taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)", qui prend en compte, outre le taux de bancarisation élargi, le niveau d'utilisation des services de monnaie électronique ;
- pour la dimension qualité ou **"accessibilité-prix"**, du "taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd)", qui mesure la rémunération de l'épargne au niveau des banques et des institutions de microfinance et du "taux d'intérêt nominal des crédits (TINc)", qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les institutions de microfinance.

Le rapport analyse également l'évolution du niveau global de l'inclusion financière dans l'UEMOA, à travers la progression de l'indice synthétique, calculé en tenant compte des sept indicateurs réunis.

L'examen des indicateurs clés de l'inclusion financière en 2025 laisse apparaître une amélioration du niveau d'accès et d'utilisation des services financiers. En effet, une évolution favorable des infrastructures de distribution et d'acceptation ainsi que du nombre d'utilisateurs a été enregistrée au cours de la période sous revue.

S'agissant de l'accès des populations aux services financiers (c'est-à-dire l'offre), le taux global de pénétration démographique a augmenté de 31 points en 2025 par rapport à 2024, pour se situer à 224 points de services pour 10 000 adultes. Le taux global de pénétration géographique s'est accru de manière plus significative de 93 points, pour se situer à 563 points de services sur 1 000 km² en 2025 contre 470 points de services sur 1 000 km² un an auparavant. Cette évolution positive des infrastructures physiques d'accès aux services financiers résulte principalement de l'extension des réseaux de distribution des prestataires de services financiers, notamment des nouveaux émetteurs de monnaie électronique.

Du côté de la demande, l'utilisation des produits et services financiers par les populations s'est renforcée. Le taux de bancarisation strict est passé de 25,2% en 2024 à 26,9% en 2025. De même, le taux de bancarisation élargi est ressorti à 50,6% en 2025 contre 47,4% l'année précédente. Dans cette dynamique, le taux global d'utilisation des services financiers (ou taux d'inclusion financière) a progressé, pour se situer à 76,1% en 2025 contre 73,6% en 2024. Cette évolution du taux d'inclusion financière est principalement portée par l'utilisation des services de monnaie électronique.

Les conditions tarifaires au niveau des services bancaires ont, au cours de l'année 2025, affiché des signaux positifs. En effet, le coût du loyer de l'argent a connu une amélioration, diminuant de 7 points de base pour atteindre 6,69% en 2025, contre 6,76% en 2024. Parallèlement, la rémunération des dépôts effectués par les populations auprès des banques a affiché une tendance favorable, augmentant de 15 points de base pour s'établir à 5,41% en 2025 contre 5,26% en 2024. Ces évolutions favorables augurent de bonnes perspectives pour la mise en place d'un environnement incitatif à l'épargne et au crédit.

Globalement la situation de l'inclusion financière s'est améliorée en 2025 dans l'UEMOA, au regard de l'évolution des indicateurs de suivi. Cette évolution s'est traduite par la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière, qui s'est accru de 0,016 point entre 2024 et 2025 pour se situer à 0,616 sur une échelle comprise entre 0 et 1.

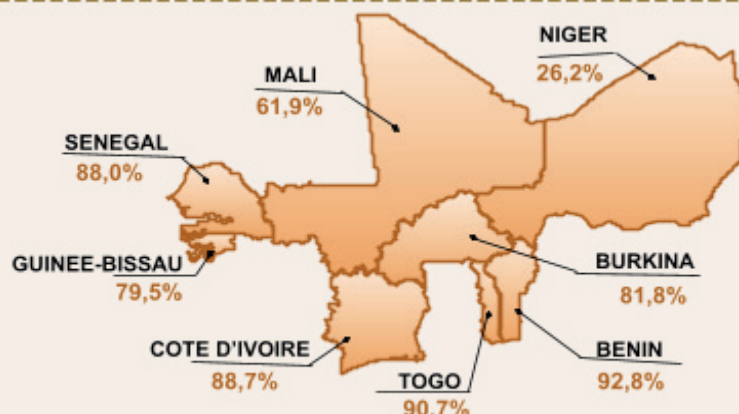
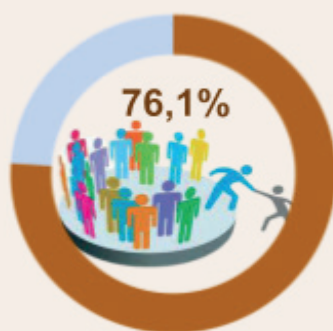
Ces performances reflètent les efforts déployés dans l'Union par toutes les parties prenantes pour rendre les services financiers accessibles aux populations. En effet, l'année 2025 a été marquée par

financière 2025-2030 pour renforcer la disponibilité et l'utilisation des services financiers, le lancement de la Plateforme Interopérable du Système de Paiement Instantané (PI-SPI) visant à garantir désormais une interconnexion fluide entre tous les acteurs de l'écosystème (banques, institutions de microfinance, émetteurs de monnaie électronique et établissements de paiement) au sein d'une Union monétaire et le déploiement du programme d'éducation financière.

Au niveau des Etats membres de l'Union, l'année a été marquée par plusieurs initiatives de promotion de l'inclusion financière, notamment le renforcement des cadres réglementaires, avec l'adoption de lois portant réglementation de la microfinance, le renforcement des capacités financières des populations et la vulgarisation de l'assurance agricole.

LES CHIFFRES CLES DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA EN 2025

Taux d'inclusion financière dans l'UEMOA



Indicateurs d'accès



224 points de services pour 10 000 habitants

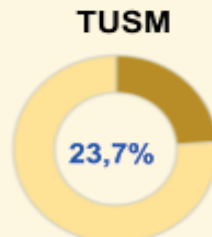
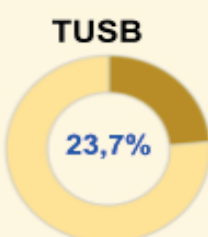
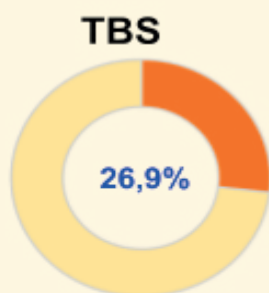
↑ **+31 PoS**



563 points de services pour 1 000 km²

↑ **+93 PoS**

Indicateurs d'utilisation



Indicateurs d'accessibilité-prix



5,41% Taux d'intérêt nominal des dépôts
+15 points de base



6,69% Taux d'intérêt nominal des crédits
-7 points de base

Amélioration des conditions de banque

Indice d'inclusion financière



Introduction

L'année 2025 a été marquée par des avancées significatives en matière de promotion de l'inclusion financière.

Au niveau régional, les réalisations portent sur l'adoption de la nouvelle Stratégie régionale d'inclusion financière pour la période 2025-2030, la mise en œuvre du Programme régional d'éducation financière et le lancement de la plateforme d'interopérabilité des services financiers.

Sur le plan national, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, avec notamment, le renforcement des cadres réglementaires, à travers l'adoption de lois portant réglementation de la microfinance, la promotion de la finance agricole et le renforcement de l'éducation financière des populations.

Le présent rapport dresse le bilan de ces actions et de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA durant l'année 2025. Il met en lumière les faits marquants et présente une analyse détaillée de l'évolution des sept (7) indicateurs retenus pour son évaluation. Il examine, ensuite, le niveau global de l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, à travers la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'Union. Enfin, il identifie les défis à relever et dresse des perspectives.

Faits saillants

Au niveau régional



Adoption de la Stratégie régionale d'inclusion financière 2025-2030

Objectif d'atteindre au moins un taux d'inclusion financière de 90% à l'horizon 2030

Accent particulier sur l'accès aux financements et le bien-être financier des populations.



Déploiement du programme régional d'inclusion financière

Formation de près de 700 formateurs et conception d'outils pédagogiques harmonisés



Lancement de la Plateforme Interopérable du Système de Paiement Instantané (PI-SPI)

Renforcement de l'intégration financière et fluidité des transactions entre comptes bancaires et non bancaires



Renforcement du secteur de la microfinance

Amélioration des outils de supervision et mise en œuvre du dispositif d'alerte précoce et assainissement des IMF en difficulté

Au niveau national



Renforcement des cadres réglementaire

Adoption de loi portant réglementation de la microfinance et de loi bancaire



Promotion de la finance agricole et de l'entrepreneuriat

Mise en place de mécanisme d'assurance agricole et renforcement de la résilience des exploitants



Promotion des services financiers numériques

Développement des paiements digitaux



Renforcement de l'éducation financière

Campagne d'éducation financière et renforcement des capacités des acteurs, notamment les femmes et les jeunes

I. Faits saillants

1.1. Au niveau national



Bénin

Au Bénin, l'année a été marquée par le renforcement du cadre réglementaire relatif à la microfinance, la promotion de la finance agricole, la promotion des paiements numériques et le renforcement des capacités des acteurs.

Sur le plan réglementaire, la Loi n°2025-14 du 2 juillet 2025, portant réglementation de la microfinance au Bénin a été adoptée, marquant un jalon important dans l'amélioration du cadre de supervision du secteur. Cette réforme s'est accompagnée d'importantes actions d'information et de sensibilisation organisées par l'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD) auprès des dirigeants des institutions de microfinance afin d'assurer une compréhension commune des nouvelles obligations. Dans cette dynamique, des guides pratiques de mise en conformité et d'affiliation ont été élaborés et mis à la disposition des acteurs.

Au titre de la promotion de la finance agricole, le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) a mis en place une assurance agricole indicielle de rendement, visant à renforcer la résilience des producteurs face aux chocs climatiques. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de diversifier les produits financiers offerts et de mieux répondre aux besoins spécifiques du monde agricole.

Relativement à la promotion des paiements numériques, le Ministère du Numérique et de la Digitalisation a apporté un accompagnement aux Micro, petites et moyennes entreprises (MPME), à travers l'octroi de subventions pour l'acquisition de terminaux de paiement électronique (TPE) permettant des paiements par mobile money, dans plusieurs communes du pays (Parakou, Glazoué, Djougou, Natitingou, Kandi et Malanville). Cette initiative vise à promouvoir les paiements numériques dans les zones rurales.

Enfin, en ce qui concerne le renforcement des capacités, plusieurs sessions de formation et de sensibilisation ont été organisées au profit des acteurs du secteur financier. Elles ont porté sur (i) la lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive (LBC/FT/FP) dans le secteur de la microfinance, (ii) la nouvelle loi portant réglementation de la microfinance pour les cadres de la Direction Générale du Secteur Financier, (iii) l'éducation financière et numérique pour les bénéficiaires du microcrédit Alafia et les populations rurales sur le thème *“Mieux comprendre les principes de la finance pour réduire la vulnérabilité financière des exploitants agricoles face aux aléas des marchés et aux changements climatiques.”*



Burkina

L'année 2025 a été marquée au Burkina par des avancées significatives dans le domaine de la régulation et du développement de la microfinance. Le 13 février, l'Assemblée Législative de Transition a adopté la loi portant réglementation de la microfinance, établissant ainsi un cadre juridique renforcé pour assurer la stabilité et la transparence du secteur.

Dans le cadre de la promotion de l'éducation financière, la deuxième édition de la Semaine de l'Épargne a été organisée du 7 au 8 février 2025, autour du thème *« Sécuriser son épargne et construire un avenir financier durable : stratégies endogènes pour un développement résilient face aux défis sécuritaires et aux arnaques »*. Les sessions thématiques de cet événement ont couvert la protection contre les fraudes, la gestion budgétaire familiale et la sécurisation des données à caractère personnel.

Par ailleurs, l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF-BF) a organisé, le 26 février 2025, un atelier de restitution des résultats de l'étude de référence sur la protection des consommateurs de produits et services financiers. Les résultats de l'étude révèlent un paysage financier contrasté, avec un accès limité aux comptes d'épargne et de crédit (38,2%), en dépit d'une adoption importante de la monnaie électronique (81,8%). Par ailleurs, des pratiques abusives persistantes ont été identifiées, notamment des frais excessifs, un manque de transparence et des délais de traitement des réclamations relativement longs. La protection est affaiblie par une faible connaissance des mécanismes de recours (27,2%) et un faible taux de résolution des plaintes (15,2%). Parallèlement, 61,4% des usagers sont exposés à un risque de surendettement. Pour y remédier, le rapport recommande de renforcer les capacités des régulateurs, d'intensifier l'éducation financière et de mettre en place des mécanismes de médiation plus accessibles et indépendants.

Parallèlement, des efforts soutenus ont été consentis en matière de renforcement des capacités des acteurs. Ainsi, dans le cadre du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière et à l'Accès au Financement des Petites et Moyennes Entreprises (PAIF-PME), une formation sur la gestion d'entreprise a été organisée, du 14 au 18 avril 2025, à Ouahigouya au profit de 33 participants issus des institutions de microfinance. Cette initiative a été suivie, du 22 au 25 avril, par une autre session sur la gestion des risques destinée aux cadres membres de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (AP/SFD-BF). Dans la même dynamique, l'Agence Nationale de Promotion de la Finance Inclusive (ANPFI) a animé, les 29 et 30 avril à Banfora, une formation en éducation financière au profit d'une centaine de jeunes. L'ANPFI a en outre entamé les travaux d'élaboration de la Stratégie nationale de finance inclusive (SNFI-II 2026-2030), avec l'organisation d'un atelier de cadrage, le 30 septembre 2025. Cet atelier marque une étape décisive vers la consolidation des acquis de la première stratégie tout en inscrivant le secteur dans une perspective de durabilité et de résilience.



Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, l'année 2025 a été marquée par la conduite d'études visant une meilleure connaissance des problématiques liées à l'autonomisation des femmes et des entreprises de technologie financière, ainsi que l'organisation de campagnes d'éducation financière en faveur des populations.

Du 13 mai au 24 juillet 2025, une étude diagnostique approfondie sur les normes sociales liées au genre a été menée, afin d'identifier les entraves spécifiques à l'inclusion financière des femmes, ainsi que l'impact structurel des normes sociales. Les trois obstacles majeurs identifiés dans le cadre de cette étude se rapportent (i) à la conviction selon laquelle les femmes ne devraient pas jouir d'une autonomie financière, (ii) à la prévalence de l'idée qu'elles doivent prioritairement se consacrer à leurs responsabilités familiales, et (iii) aux restrictions traditionnelles les privant du droit d'hériter de la terre ou de posséder des biens en leur nom propre. Ces constats ont permis de mettre en exergue la nécessité d'intégrer les dimensions socioculturelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'inclusion.

Par ailleurs, l'étude relative à la création du Bureau d'Innovation des FinTechs en Côte d'Ivoire, initiée en 2024, s'est conclue en décembre 2025 par un atelier de restitution. Elle a permis une analyse exhaustive de l'écosystème des FinTechs, l'identification des besoins des parties prenantes et des attentes du marché, ainsi que l'élaboration d'un modèle économique. A cet égard, l'architecture préconisée prévoit l'établissement d'une plateforme nationale de référence, fédérant les acteurs publics et privés, en vue de stimuler l'innovation, de renforcer la confiance des acteurs vis-vis des autorités de régulation, de faciliter l'inclusion financière et d'attirer les investisseurs et les talents.

Au titre de l'éducation financière, deux campagnes de sensibilisation ont été déployées en 2025. La première, organisée du 25 au 31 mai dans la région du N'Zi, a permis de sensibiliser 1 362 personnes dans les localités de Dimbokro, Bocanda et Kouassi-kouassikro. La seconde, qui s'est déroulée du 7 au 10 octobre dans la région du Gbêkê, a touché 1 506 participants répartis entre Bodokro, Diabo, Sakassou, Béoumi, Botro, Kouassiblekro et Bouaké. Ces initiatives ont contribué de manière significative au renforcement des compétences financières des populations et à la promotion d'une inclusion plus étendue.



Guinée-Bissau

En Guinée-Bissau, le Gouvernement a procédé, le 29 janvier 2025, au lancement de la Stratégie nationale de transformation digitale pour la période 2025-2030. Cette feuille de route vise à moderniser les services publics et privés, tout en promouvant l'inclusion sociale et économique par le levier du numérique. Elle s'articule autour de six axes stratégiques, à savoir (i) le développement des infrastructures, (ii) la gestion des données, (iii) l'économie numérique, (iv) le renforcement des compétences, (v) la gouvernance et (vi) l'innovation financière.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités au profit d'une cinquantaine de cadres de l'administration publique ont été réalisées par l'Institut Technologique pour la Modernisation Administrative (ITMA), en collaboration avec des partenaires techniques et financiers. En outre, des sessions de sensibilisation en matière d'éducation financière ont été déployées au profit des populations rurales, notamment dans le cadre de programmes d'assistance et de résilience communautaire, contribuant au renforcement des capacités locales et à la promotion de solutions durables d'inclusion économique et sociale. D'autres initiatives de formation sur l'usage du numérique ont également été réalisées, ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes, en vue de réduire la fracture numérique et favoriser une utilisation plus large des services financiers digitaux par les populations.



Mali

L'année 2025 a été marquée par la promotion de l'assurance agricole et de l'entrepreneuriat des populations à faible revenu.

Au titre de l'assurance agricole, une cérémonie d'indemnisation des bénéficiaires, mise en œuvre par le Mécanisme de Refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés (MEREF-SFD) avec l'appui du projet INCLUSIF et de *Pula Advisors*, s'est déroulée le 3 avril 2025. Pour la campagne agricole 2024, 7 institutions de microfinance partenaires ont permis d'assurer 4 392 petits producteurs dans les régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro. Suite aux inondations survenues dans la région de Ségou, 865 producteurs sinistrés ont perçu une indemnisation d'une valeur totale de 4 910 088 FCFA.

Dans la continuité de ces initiatives, le projet INCLUSIF a organisé, du 26 au 28 août 2025, un séminaire de formation destiné à 53 formateurs issus des institutions de microfinance, axé sur le financement des chaînes de valeur agricoles. Cette démarche a contribué au renforcement des capacités institutionnelles et à l'adaptation des produits financiers aux exigences spécifiques du secteur.

Enfin, en septembre 2025, un programme de formation a été mené par le projet INCLUSIF, permettant de former 4 490 relais communautaires aux outils de gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Cette intervention vise à favoriser l'autonomisation économique des ménages et la diffusion des bonnes pratiques de gestion au sein des communautés, pour une résilience durable.

Relativement à la promotion de l'entrepreneuriat, le Projet de Promotion de l'Accès au Financement, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (PAFEEM) a réalisé, en collaboration avec la

Banque Mondiale, une étude de l'écosystème des FinTech, ainsi que du cadre réglementaire de la finance numérique. Cette initiative vise à proposer un encadrement optimal des solutions innovantes afin de renforcer la confiance des acteurs du secteur. Par ailleurs, dans le cadre de son mécanisme de garantie partielle de portefeuille, le PAFEEM a facilité l'accès au financement pour 8 654 MPME, dont 34% dirigées par des femmes au cours de l'année 2025. En outre, 23 600 bénéficiaires des régions du centre ont bénéficié d'accompagnement à travers des formations, la structuration en groupements économiques, le mentorat entrepreneurial ainsi que le renforcement des capacités en leadership et en gouvernance locale. Ces actions, enrichies par des initiatives de cohésion sociale et de sensibilisation visaient à contribuer de manière significative au renforcement durable de la résilience économique et sociale des populations.



Niger

L'année 2025 a été marquée par l'organisation, par l'Observatoire National de la Qualité des Services Financiers (OQSF-NE), de plusieurs actions de renforcement des capacités et de sensibilisation des acteurs. En effet, un atelier de formation s'est tenu les 21 et 22 octobre 2025, sur le thème *“Excellence relationnelle et consolidation de la confiance client dans les institutions financières au Niger”*, au profit des acteurs des institutions de services financiers. De plus, des ateliers d'éducation financière ont été organisés dans 5 chefs-lieux de Région (Agadez, Diffa, Maradi, Dosso et Tillabéry). Ces formations ont porté sur les thématiques relatives aux droits des consommateurs, la compréhension des produits et services offerts par les Prestataires de Services Financiers (PSF), ainsi que sur les services d'assurance et la gestion de l'endettement.

Par ailleurs, l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) a conduit une enquête sur les risques liés à l'utilisation des services financiers numériques. Cette initiative, lancée dans le cadre du Projet Villages Intelligents (PVI), en partenariat avec l'OQSF-NE, avait pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels sont exposés les utilisateurs des services financiers numériques (SFN), et de proposer des mesures de protection des consommateurs appropriées, susceptibles de renforcer leur confiance dans le système financier. Les résultats de l'enquête, présentés lors d'un atelier qui a réuni les principaux acteurs du secteur le 16 décembre 2025, ont révélé que 96% des utilisateurs de SFN au Niger ont été confrontés à au moins un défi en 2025 lié, notamment à la qualité du réseau, à la traçabilité des transactions et aux capacités d'utilisation des outils numériques.

Les principaux risques identifiés portent sur les risques techniques relatifs aux pannes du système, les risques de sécurité et de confidentialité des codes secrets qui sont souvent divulgués à des tiers, ainsi que les risques de perte financière dû à des escroqueries ou des transactions non abouties.

Enfin, dans le cadre du renforcement du secteur de la microfinance, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a organisé à Dosso, du 5 au 7 novembre 2025, un atelier national axé sur le diagnostic et les perspectives du secteur de la microfinance au Niger. La rencontre, qui a réuni les principaux acteurs du secteur de la microfinance, avait pour objectif d'identifier les principaux obstacles entravant la progression du secteur, d'examiner les orientations, les mesures et les actions à mettre en œuvre pour consolider la viabilité des Institutions de Microfinance (IMF), ainsi que de formuler des recommandations pertinentes.



Sénégal

L'année 2025 a été marquée par le renforcement du cadre réglementaire du secteur financier. Cette évolution s'est matérialisée, d'une part, par l'adoption de la Loi n°2025-03 du 19 février 2025 portant réglementation bancaire, qui vise à consolider la supervision des établissements de crédit, à aligner le dispositif réglementaire sur les standards internationaux et à encadrer plus efficacement les nouveaux acteurs, notamment les fintechs et les émetteurs de monnaie

électronique. D'autre part, la Loi n°2025-04 du 19 février 2025 portant réglementation de la microfinance a été promulguée afin d'accroître la professionnalisation des institutions de microfinance, en renforçant la gouvernance, la solidité financière et la protection de la clientèle.

Dans le cadre de la promotion du financement des activités économiques par les institutions de microfinance, la Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (DSR-SFD) a réalisé une enquête sur le financement de l'agriculture, l'élevage et la pêche. Cette enquête avait pour objectif de cerner la portée des interventions financières des IMF dans ces secteurs, notamment, en termes de couverture géographique et de demande de crédits, ainsi que d'identifier les principales difficultés rencontrées.

Les résultats de l'étude ont fait ressortir une progression continue des volumes de crédit sur la période 2021-2023, principalement à court terme, dans les secteurs agricole, pastoral et halieutique. L'agriculture demeure le principal bénéficiaire des financements, portée par les institutions mutualistes pour l'achat d'intrants. Elle est suivie par l'élevage avec une forte orientation vers l'embouche et financée en majorité par les IMF de forme associative.

Toutefois, en dépit de ce dynamisme, des défis subsistent et portent sur le financement des activités des femmes qui reste marginal (environ 10% en agriculture). Par ailleurs, le secteur de la pêche fait face à un taux de créances en souffrance critique de 36%, exacerbé par l'émigration irrégulière. Pour consolider les acquis et faire face aux défis, l'étude préconise la création de fonds de garantie et le développement de produits financiers adaptés aux risques climatiques et à la mobilité des acteurs, notamment ceux de l'élevage.

Les autres actions en faveur de l'inclusion financière ont porté sur :

- la validation du Programme National d'Education Financière (PNEF) par le Comité national chargé de la supervision et du pilotage de la SNIF en juillet 2025. Les échanges ont mis en évidence la nécessité d'un lancement officiel de la mise en œuvre du PNEF, d'un renforcement de la communication institutionnelle, d'une meilleure coordination des parties prenantes et d'une intégration progressive des modules d'éducation financière dans les curricula scolaires ;
- l'atelier de restitution des résultats de l'enquête de satisfaction des usagers des services bancaires, organisé par l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers, du 20 au 22 août 2025, à Saly. L'enquête a relevé une dégradation du niveau de satisfaction des clients. Cette situation s'explique par la faible disponibilité des agences bancaires (insuffisance du nombre d'agences et temps d'attente parfois long) et les dysfonctionnements récurrents des GAB/DAB (pannes, manque d'espèces, notamment en période de fin de mois ou de fêtes). En outre, le niveau de satisfaction concernant le coût des services est ressorti faible, avec seulement 10,5% des clients se déclarant satisfaits des coûts d'octroi des crédits. Les délais de traitement des demandes de crédit, ainsi que les exigences de garanties, constituent également des sources d'insatisfaction. Par ailleurs, l'enquête a mis en lumière un nombre élevé de réclamations, caractérisé par des délais de traitement jugés trop longs et un déficit de coordination interne au sein des établissements bancaires.



Togo

Les actions en faveur de l'inclusion financière ont été marquées par la tenue d'un dialogue sur le financement des activités économiques des femmes en Afrique de l'Ouest, organisé par le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest du réseau *Women in Law and Development in Africa* (WiLDAF-AO), les 26 et 27 février 2025 à Lomé. Les discussions ont mis en lumière l'urgence de renforcer l'accès des femmes aux ressources financières comme un droit fondamental et un levier de justice économique. Malgré les initiatives étatiques et le rôle croissant de la microfinance et des Associations de Valorisation et d'Entraide Communautaire (AVEC), les femmes restent confrontées à des barrières majeures, particulièrement en milieu

rural, concernant notamment les insuffisances de garanties et des taux d'intérêt élevés. Pour remédier à ces inégalités, la rencontre a formulé plusieurs recommandations clés, telles que l'accentuation de l'éducation financière, la création de fonds de garantie spécifiques pour les agricultrices, et l'adaptation des produits bancaires aux cycles de production agricole.

Dans le cadre de la promotion de la finance agricole, l'Organisation pour l'Alimentation et le Développement Local (OADEL) a organisé le 7 août 2025, en marge du Forum International des Jeunes sur la Souveraineté Alimentaire, une table ronde sur le thème : *"Les financements agricoles et des entrepreneurs agroalimentaires : ça marche?"*. La table ronde a été l'occasion de dresser un état des lieux des dispositifs de financement agricole et agroalimentaire, d'évaluer leur efficacité et d'identifier les freins qui limitent leur impact sur le terrain.

Enfin, les autorités ont maintenu une vigilance accrue sur la conformité réglementaire et l'innovation sectorielle, avec l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT/FP) à l'intention des dirigeants d'institutions de microfinance, le 15 octobre 2025.

1.2. Au niveau régional

Les actions en faveur du renforcement de l'inclusion financière ont été marquées, au niveau régional, par (i) l'adoption de la Stratégie régionale d'inclusion financière 2025-2030, (ii) la poursuite des actions visant le déploiement du Programme régional d'éducation financière, (iii) le lancement de l'enquête sur l'offre et la demande de services financiers dans l'UEMOA, (iv) le renforcement du secteur de la microfinance et (v) le lancement de la plateforme d'interopérabilité des services financiers numériques.

1.2.1. Adoption de la Stratégie régionale d'inclusion financière révisée de l'UEMOA 2025-2030

Le Conseil des Ministres de l'UOEA a adopté, au cours de sa session ordinaire du 3 avril 2025, la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA pour la période 2025-2030. Cette initiative succède à la première Stratégie régionale d'inclusion financière, approuvée en juin 2016, dont la mise en œuvre a permis des avancées notables. La nouvelle Stratégie a pour objectif d'atteindre, à l'horizon 2030, un taux d'utilisation de services financiers adaptés et abordables, par au moins 90% de la population adulte de l'UEMOA.

Les actions menées à la suite de son adoption ont porté sur l'opérationnalisation du dispositif institutionnel de suivi et évaluation, avec la mise en place, au niveau régional, du Comité Régional de Pilotage (CRP) et du Comité Technique de Suivi (CTS). Au niveau des pays, les Comités Nationaux de Suivi, qui ont pour mission d'assurer l'articulation et la synergie entre les stratégies nationales et régionale, sont en cours de création.

Par ailleurs, des échanges ont été engagés avec les partenaires techniques et financiers, en vue de la mobilisation des ressources additionnelles pour le financement du plan d'action de la stratégie régionale. Ces discussions ont abouti à l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds, le 30 janvier 2026, à l'effet de formaliser leur engagement à accompagner la mise en œuvre de la stratégie.

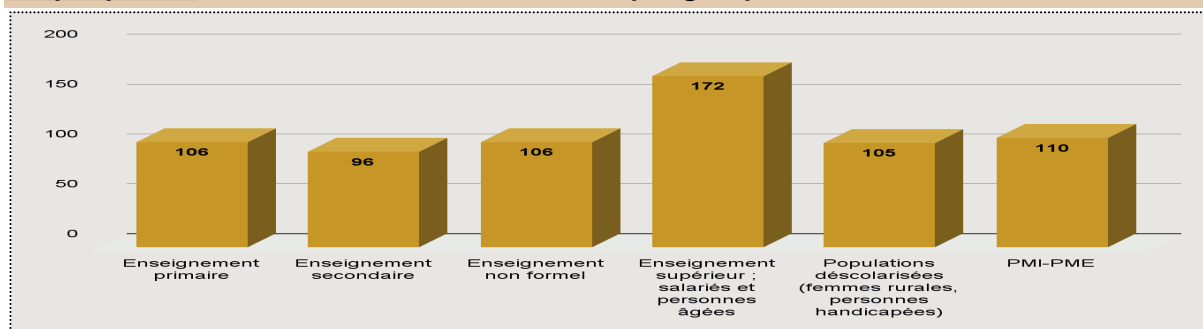
1.2.2. Déploiement du Programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme régional d'éducation financière, la BCEAO a organisé 48 sessions de formation des formateurs dans l'ensemble des pays de l'Union en 2025. Ces formations, qui se sont tenues entre février et juin 2025 avaient pour objectif de doter les États membres d'un vivier de formateurs qualifiés et d'acteurs relais, aptes à déployer les cours et les modules développés auprès des différentes cibles, contribuant ainsi au renforcement de la culture financière et à l'inclusion financière régionale. Elles visaient spécifiquement à former le personnel des ministères et des structures d'appui (cibles scolaires et hors scolaires), à tester l'utilisation des outils pédagogiques, à renforcer la maîtrise des contenus et des techniques

d'animation, ainsi qu'à poser les bases du déploiement, au niveau national des modules d'éducation financière. Au total 695 personnes ont été formées, dont 28,3% de femmes, sur l'animation des modules d'éducation financière destinés aux principales cibles du PREF.

Par ailleurs, les autres activités réalisées ont porté sur l'élaboration des capsules vidéo et des messages audio, dans le cadre des actions d'information et de sensibilisation des populations de l'UEMOA.

Graphique n°1 : Nombre de formateurs formés par groupe cible



Source : Rapport des sessions de formation des formateurs

1.2.3. Lancement des enquêtes sur la demande et l'offre de services financiers

Les travaux des enquêtes de référence sur la demande et l'offre de services financiers ont notamment été marqués par l'organisation de deux ateliers régionaux de formation à Dakar. Le premier, tenu du 20 au 23 mai 2025, a été consacré à la finalisation des outils et manuels d'enquête, afin d'assurer l'harmonisation des approches méthodologiques et la qualité des opérations de collecte. Le second atelier, organisé du 22 au 26 septembre 2025, a porté sur le traitement et l'analyse des données, avec pour objectif de renforcer les capacités techniques des équipes nationales.

Ces sessions ont mobilisé une cinquantaine de participants, issus des Instituts Nationaux de la Statistique des Etats membres, ainsi que des consultants nationaux, favorisant une appropriation des outils et des méthodes.

A l'issue des ateliers de formation, ayant permis d'harmoniser les outils et de renforcer les capacités des équipes nationales, la phase de collecte des données auprès des prestataires de services financiers, des ménages et des petites et moyennes entreprises (PME) a été engagée. Elle se poursuit dans l'ensemble des pays de l'Union, avec des données partielles déjà disponibles faisant l'objet d'un traitement progressif en vue de l'élaboration des indicateurs nécessaires à l'établissement d'une situation de référence de l'inclusion financière dans l'Union.

1.2.4. Renforcement du secteur de la microfinance

Dans le cadre du renforcement de la solidité du secteur, les actions de la Banque Centrale ont porté principalement sur la mise en œuvre de mesures d'assainissement, de renforcement des capacités des acteurs et d'amélioration des outils de supervision. De manière spécifique, elles concernent :

- la mise en production de la nouvelle application « Solution Informatique Centralisée de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés (SICS-SFD) » qui permet d'une part, aux Autorités de supervision de disposer d'un outil moderne pour le suivi des IMF et, d'autre part, à ces dernières de procéder directement aux chargements des fichiers de reporting et de consulter les informations statistiques sur le secteur, au niveau national et à l'échelle de l'UMOA ;

- la poursuite des travaux de renforcement du secteur de la microfinance, en collaboration avec un Groupement de consultants. Ces travaux incluent notamment :
 - (i) la mise en place d'un dispositif de renforcement des capacités des superviseurs à travers une plateforme de formation en ligne (e-learning), comportant dix (10) modules de formation ;
 - (ii) la consolidation du dispositif d'alerte précoce sur la situation des IMF, visant à renforcer la supervision basée sur les risques. Ces outils, validés en 2024, ont fait l'objet de formations successives dans l'ensemble des pays de l'Union, achevées au premier trimestre 2025 ;
 - (iii) la poursuite de l'élaboration des plans de redressement pour les IMF en difficulté ayant précédemment fait l'objet de missions de diagnostic. La mise en œuvre de ces plans devrait contribuer à l'assainissement du secteur de la microfinance.

1.2.5. Lancement de la plateforme d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA



La BCEAO a procédé au lancement officiel de la plateforme d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA, le 30 septembre 2025. Cette infrastructure stratégique vise à améliorer l'efficacité, la sécurité et l'inclusivité des paiements au sein de l'Union, avec pour objectif de renforcer l'inclusion financière, de réduire l'usage de la monnaie fiduciaire, de stimuler l'innovation et consolider l'intégration économique et financière de l'Union. Déployée avec un nombre initial de 45 participants, la plateforme fédère 80 institutions connectées, comprenant 59 banques, 11 institutions de microfinance, 9 émetteurs de monnaie électronique et 1 établissement de paiement, à travers l'ensemble des pays de l'Union. Cette plateforme est conçue pour permettre des transactions rapides et sécurisées, en continue (24/24 et 7/7), entre les différents types de comptes (bancaires et non bancaires) quels que soient l'institution, les instruments et les canaux de paiement utilisés. Ainsi, depuis son lancement, 12 millions d'utilisateurs ont intégré la plateforme d'interopérabilité.

1.3. Au niveau international

Sur la scène internationale, l'engagement de la BCEAO pour l'inclusion financière s'est traduit par sa contribution active à des instances de haut niveau. La Banque Centrale a ainsi pris part, le 20 juin 2025 à Accra (Ghana), à la 14^{ème} Table ronde des Leaders de l'AfPI (Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière). Axée sur *“Le rôle des décideurs financiers dans le renforcement de la cyber-résilience des services financiers numériques en Afrique”*, cette rencontre a permis à la BCEAO d'exposer ses initiatives pour bâtir un écosystème numérique sécurisé, garant d'une inclusion durable.

La Banque Centrale a également participé au 14^{ème} Forum mondial de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur les politiques d'inclusion financière, qui s'est tenu du 02 au 05 septembre 2025 à Swakopmund, en Namibie. Placé sous le thème *“Autonomiser la société, favoriser la croissance”*, le Forum visait à identifier les leviers de politique publique susceptibles de transformer l'accès aux services financiers en un véritable vecteur d'autonomisation et de développement économique durable au bénéfice des populations vulnérables.

II. Evolution des indicateurs d'accès

Les deux (2) principaux indicateurs retenus pour mesurer le niveau d'accès des populations aux services financiers dans l'UEMOA sont :

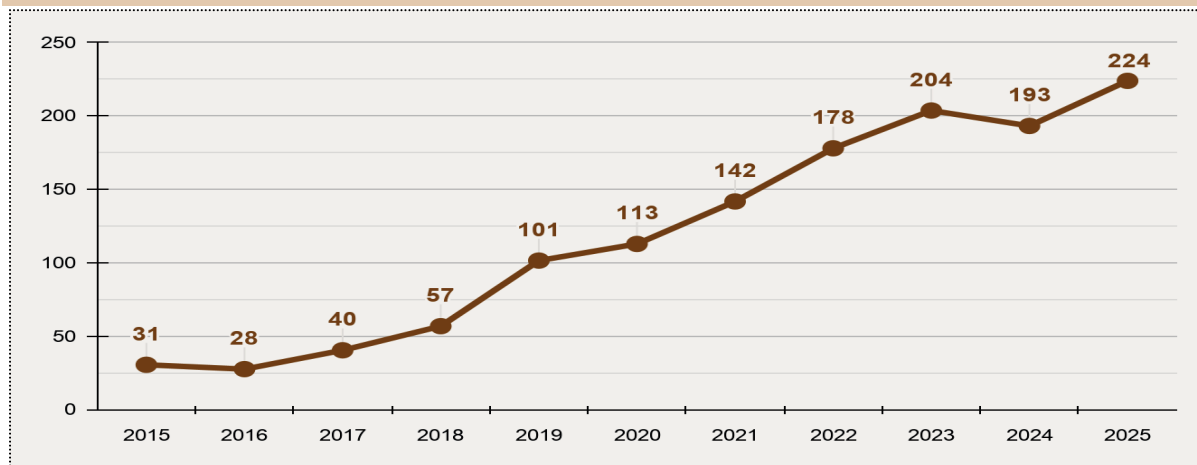
- le taux global de pénétration démographique des services financiers, qui mesure le nombre de points de services disponibles pour 10 000 adultes ;
- le taux global de pénétration géographique des services financiers, qui évalue le degré de proximité, c'est-à-dire le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1 000 km²

2.1. Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

Après une baisse observée en 2024, le nombre de points de service a repris sa dynamique haussière au cours de l'année 2025. Cette hausse serait liée aux actions des prestataires de services pour développer leur réseau de distribution, notamment les nouveaux émetteurs de monnaie électronique. En effet, le nombre d'initiatives de monnaie électronique est passé de 69 à 81 entre décembre 2024 et décembre 2025, traduisant un renforcement de l'offre de services financiers digitaux.

Dans ce contexte, le Taux Global de Pénétration Démographique des Services Financiers (TGPSFd) a enregistré une hausse de 31 points de services (PoS), passant de 193 à 224 au cours de la période sous revue.

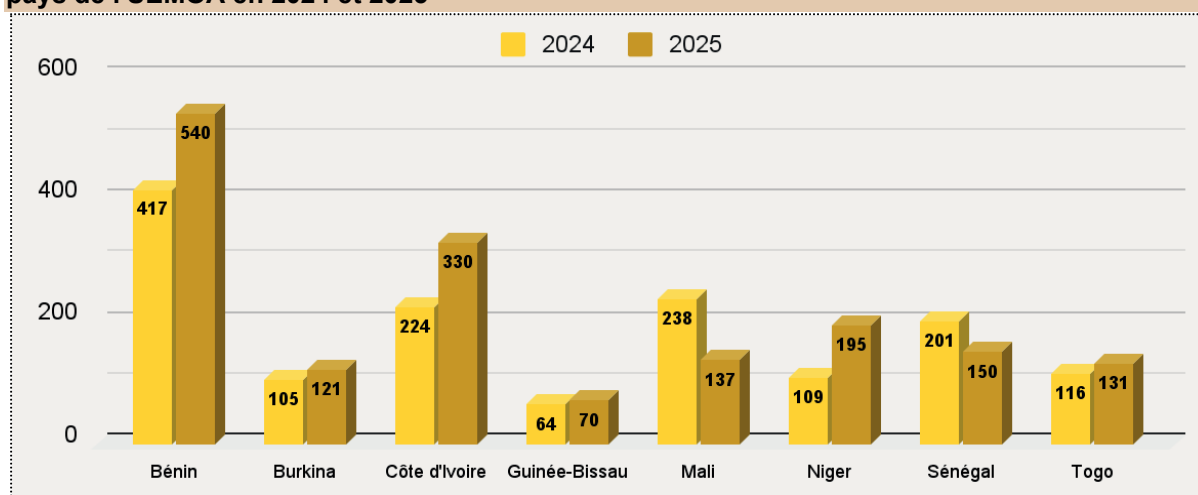
Graphique n°2 : Evolution du taux global de pénétration démographique des services financiers dans l'UEMOA de 2015 à 2025



Source : BCEAO

Au niveau des Etats membres de l'Union, le Bénin affiche la meilleure proximité des points de services avec les populations, avec 540 PoS, suivi de la Côte d'Ivoire (330 PoS), du Niger (195 PoS), du Sénégal (150 PoS) et du Mali (137 PoS).

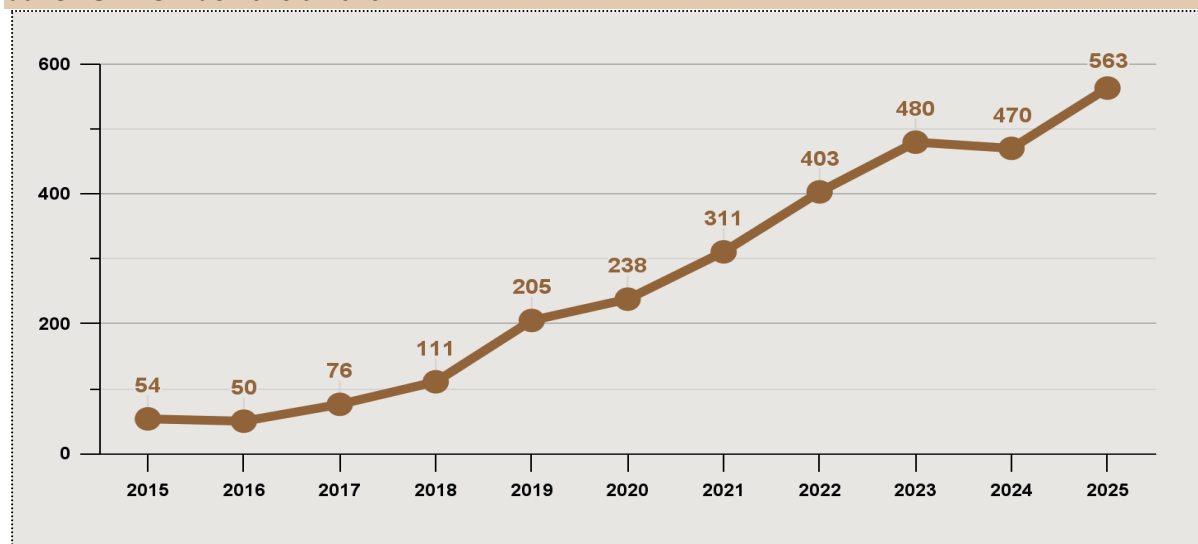
La plupart des pays ont affiché des hausses de leur taux de pénétration démographique des points de services financiers, notamment le Bénin (+123 PoS), la Côte d'Ivoire (+106 PoS), le Niger (+86 PoS), le Burkina (+16 PoS), le Togo (+16 PoS) et la Guinée-Bissau (+6 PoS). Toutefois, un repli est observé au Mali (-101 PoS) et au Sénégal (-51 PoS). Dans ces pays, les institutions concernées ont procédé à la fermeture des points de services jugés peu performants.

Graphique n°3 : Taux global de pénétration démographique des services financiers dans les pays de l'UEMOA en 2024 et 2025

Source : BCEAO

2.2. Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

A l'image du Taux Global de Pénétration Démographique des Services Financiers (TGPSFd), le taux de pénétration géographique des services financiers s'est accru, au niveau régional, de 93 points, atteignant 563 points de services sur 1 000 km² en 2025, contre 470 en 2024. Cette évolution serait également liée à la hausse du nombre de points de services de monnaie électronique.

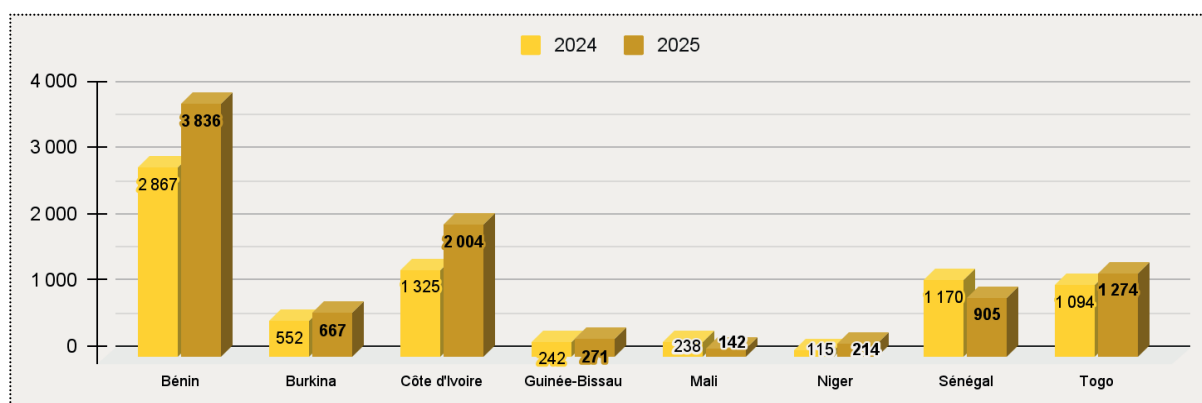
Graphique n°4 : Evolution du taux global de pénétration géographique des services financiers dans l'UEMOA de 2015 à 2025

Source : BCEAO

Au niveau des pays, le Bénin (3836), la Côte d'Ivoire (2004), le Togo (1274) et le Sénégal (905) affichent les meilleures couvertures géographiques des points de services financiers.

Entre 2024 et 2025, le Bénin (+970) a enregistré la plus forte hausse du nombre de points de services. Il est suivi de la Côte d'Ivoire (+680), du Togo (+180) et du Burkina (+16).

Par ailleurs, une baisse du TGPSFg a été constatée au Sénégal (-265 PoS) et au Mali (-97 PoS), en raison de la fermeture de points de services inactifs.

Graphique n°5 : Taux global de pénétration géographique des services financiers dans les pays de l'UEMOA en 2024 et 2025

Source : BCEAO

III. Evolution des indicateurs d'utilisation

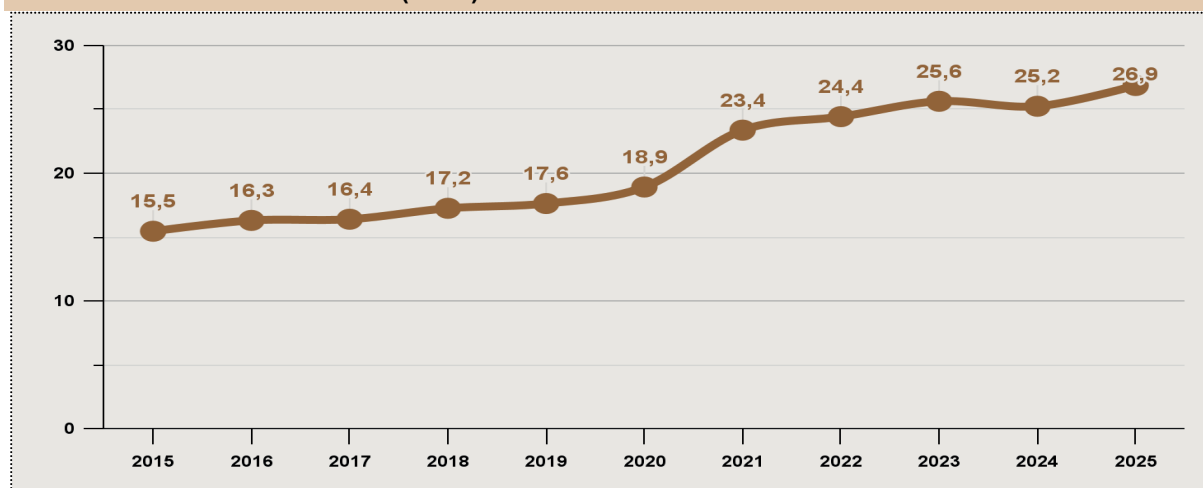
L'utilisation effective des services financiers est une dimension importante de l'inclusion financière. A cet égard, trois (3) indicateurs sont retenus pour appréhender cette dimension dans l'Union. Il s'agit :

- du taux de bancarisation strict (TBS), qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor ;
- du taux de bancarisation élargi (TBE), qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les Institutions de microfinance ;
- du taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière, qui évalue le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, auquel s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique.

3.1. Taux de bancarisation strict (TBS)

Le taux de bancarisation strict a enregistré une hausse de 1,6 point de pourcentage entre 2024 et 2025, passant de 25,2% à 26,9%. Cette évolution serait liée aux efforts des acteurs du secteur bancaire pour faciliter l'accès des produits financiers aux populations, avec des partenariats permettant aux usagers d'ouvrir des comptes bancaires grâce à leur compte de monnaie électronique.

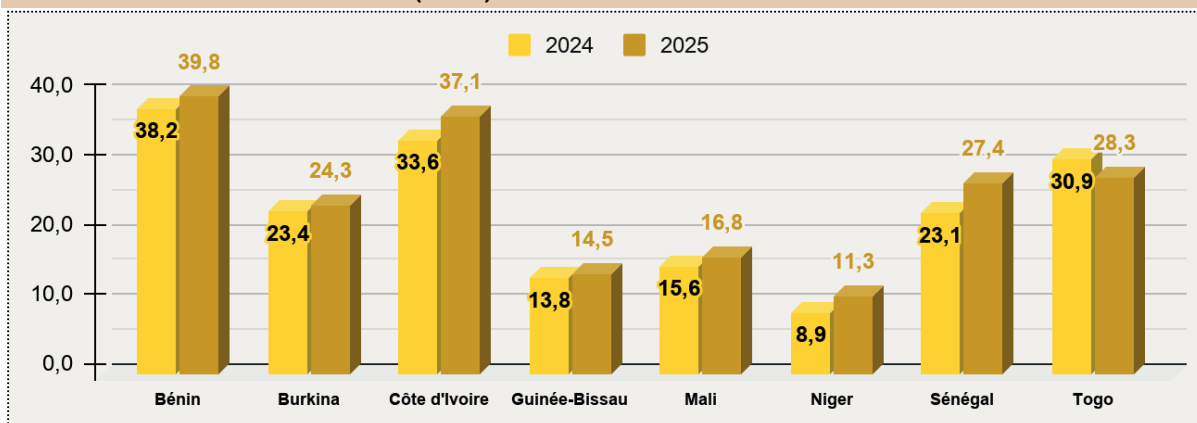
Graphique n°6 : Evolution des taux de bancarisation strict dans l'UEMOA de 2014 à 2024 (en %)



Source : BCEAO

Au niveau national, le Bénin affiche le taux de bancarisation strict le plus élevé, soit 39,8%, suivi de la Côte d'Ivoire (37,1%), du Togo (28,3%), du Sénégal (27,4%) et du Burkina (24,4%).

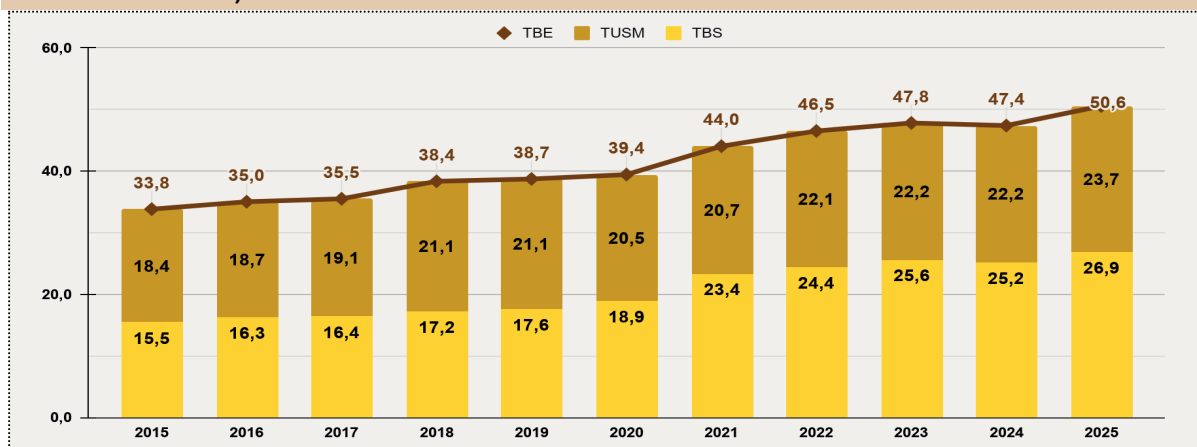
En terme d'évolution annuelle, le Sénégal a enregistré la progression la plus importante, soit 4,3 points de pourcentage (pp) grâce, notamment, à l'intégration des données de Orange Bank, qui favorise l'ouverture de compte bancaire aux détenteurs de compte de monnaie électronique. La Côte d'Ivoire a suivi avec une hausse de 3,5 pp, le Niger (+2,3pp), le Bénin (+1,6pp), le Burkina (+0,9pp) et la Guinée-Bissau (+0,7pp). En revanche, une baisse de 2,6 pp est observée au Togo, principalement due à la fermeture de plusieurs comptes d'épargne inactifs au niveau de la Société des Postes.

Graphique n°7 : Taux de bancarisation strict dans les pays de l'UEMOA en 2024 et 2025 (en %)

Source : BCEAO

3.2. Taux de bancarisation élargi (TBE)

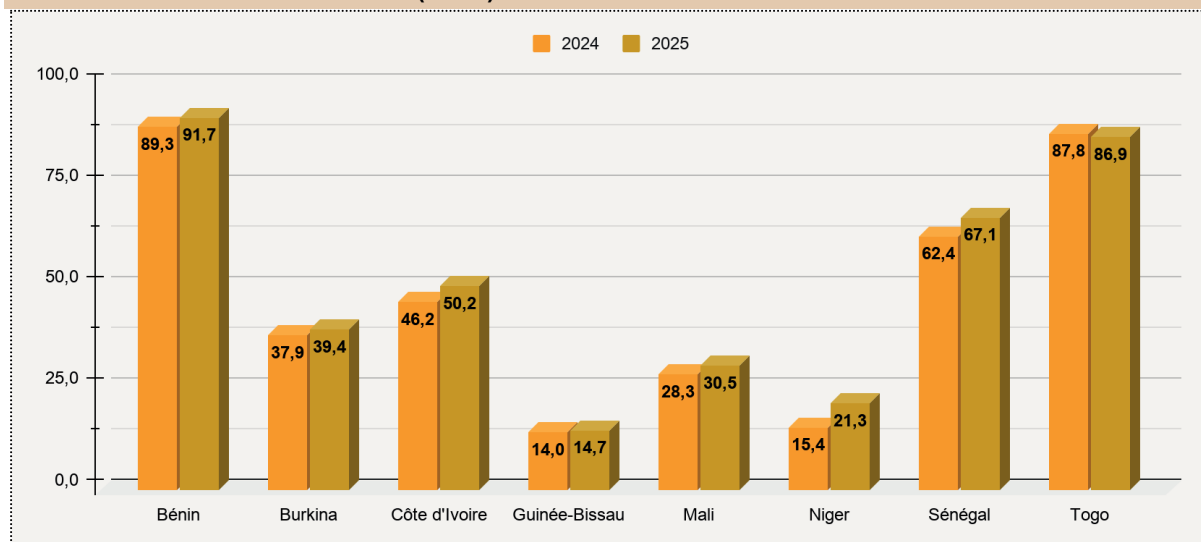
L'augmentation du taux de bancarisation strict, combinée à celle du taux d'utilisation des services de microfinance ont induit une hausse du taux de bancarisation élargi. Celui-ci est passé de 47,4% en 2024 à 50,6% en 2025, soit une hausse de 3,2 points de pourcentage.

Graphique n°8 : Evolution des taux de bancarisation élargi dans l'UEMOA de 2014 à 2024 (en %)

Source : BCEAO

Au niveau national, le Bénin affiche le taux de bancarisation élargi le plus élevé, soit 91,7%, suivi du Togo (86,9%), du Sénégal (67,1%), de la Côte d'Ivoire (50,2%), du Burkina (39,4%) et du Mali (30,5%). Le Niger et la Guinée-Bissau présentent des taux de bancarisation élargis respectivement de 21,3% et de 14,7%.

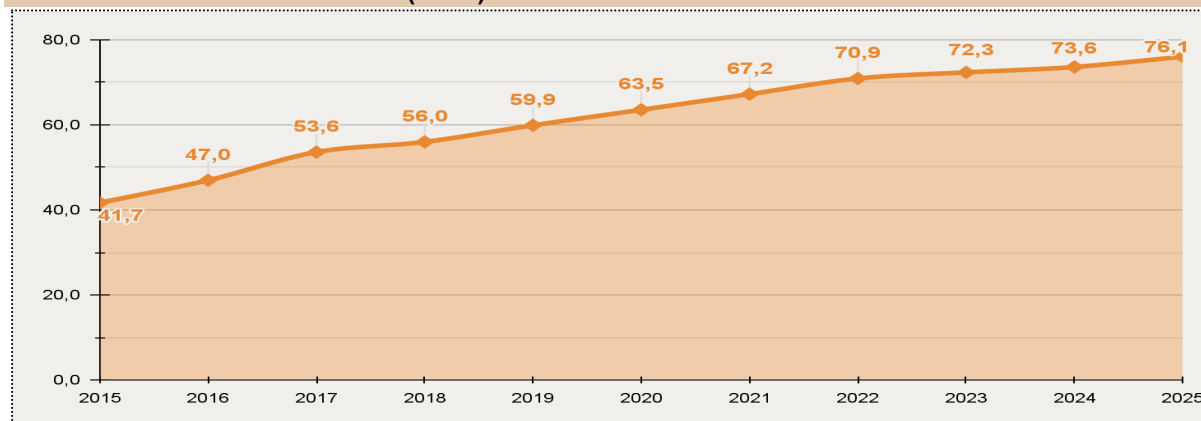
Une évolution positive du taux de TBE est observée dans l'ensemble des pays entre 2024 et 2025, à l'exception du Togo où un repli a été relevé. La hausse la plus élevée est observée au Niger (+5,9pp), suivie du Sénégal (+4,7pp), de la Côte d'Ivoire (+4pp), du Bénin (2,4pp), du Mali (+2,2pp). Le Burkina et la Guinée-Bissau affichent des hausses respectives de 1,5pp et de 0,7pp. Quant au Togo, il présente une baisse de 0,9 point de pourcentage.

Graphique n°9 : Taux de bancarisation élargi dans les pays de l'UEMOA en 2024 et 2025 (en %)

Source : BCEAO

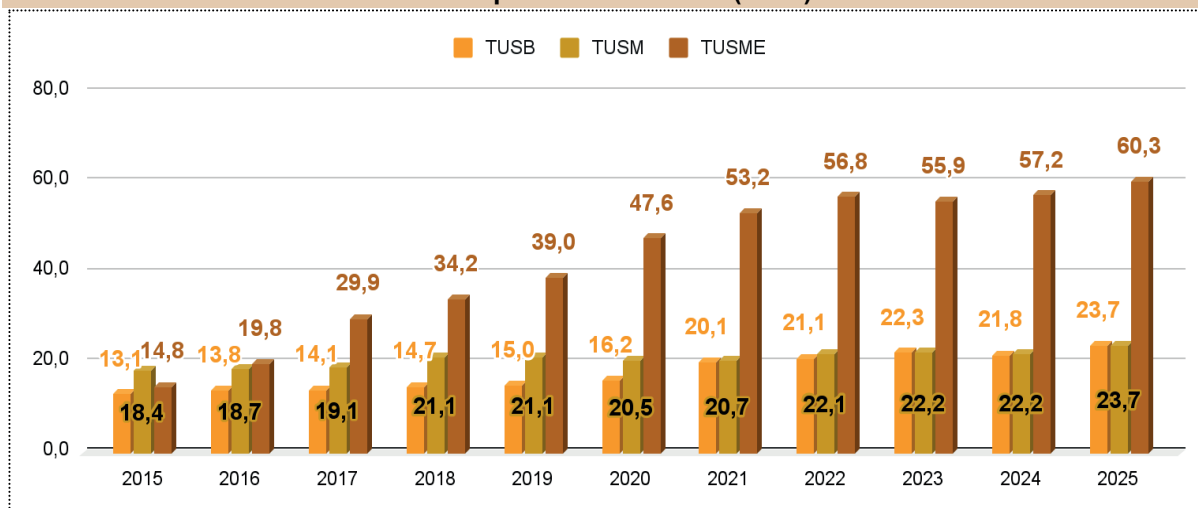
3.3. Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)

Le taux d'inclusion financière a poursuivi sa dynamique de progression en 2025, enregistrant une hausse de 2,5 points de pourcentage par rapport à 2024 pour s'établir à 76,1%. Cette dynamique est principalement attribuable à la diversification des offres et des mécanismes de distribution des produits financiers, ainsi qu'au développement des partenariats entre les banques, les institutions de microfinance et les établissements de monnaie électronique. Ces collaborations ont notamment facilité l'accès des consommateurs aux services de crédit via les canaux digitaux.

Graphique n°10 : Evolution du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA de 2015 à 2025 (en %)

Source : BCEAO

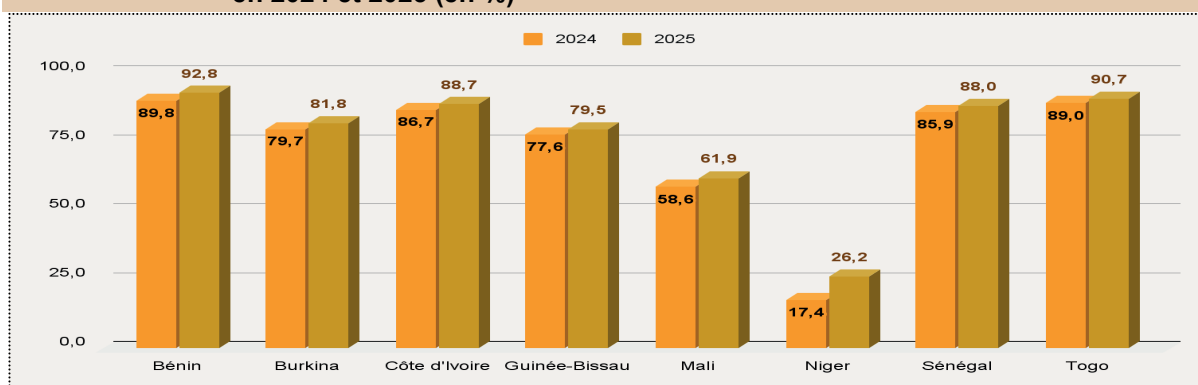
L'examen de l'utilisation des services financiers par secteur révèle que les services financiers numériques constituent le principal moteur de l'inclusion financière au sein de l'UEMOA. En effet, le taux d'utilisation des services de monnaie électronique s'est établi à 60,3% en 2025, alors que les services bancaires et les services de microfinance affichent chacun un taux d'utilisation de 23,7%.

Graphique n°11 : Evolution des taux d'utilisation des services bancaires, de microfinance et de monnaie électronique de 2015 à 2025 (en %)

Source : BCEAO

Au niveau des Etats membres de l'Union, le Bénin enregistre le taux d'inclusion financière le plus élevé, soit 92,8%, suivi du Togo (90,7%), de la Côte d'Ivoire (88,7%), du Sénégal (88,0%), du Burkina (81,8%) et de la Guinée-Bissau (79,5%). Le Mali et le Niger affichent des taux d'inclusion financière respectivement de 61,9% et de 26,2%.

En termes de progression, le Niger a enregistré la progression la plus élevée, soit 8,7 points de pourcentage. Cette hausse s'explique par le renforcement des partenariats entre les banques et les émetteurs de monnaie électronique, à travers la mise à disposition, au profit de leur clientèle commune, de services de type *wallet-to-bank / bank-to-wallet*. Par ailleurs, le niveau d'utilisation des services de monnaie électronique s'est accru au Niger au cours de l'année 2025. Outre le Niger, le Mali a également enregistré une hausse importante du taux d'inclusion financière (+3,3 pp), suivi du Bénin (+3,0 pp), du Sénégal (+2,2 pp) du Burkina (+2,1 pp) et de la Côte d'Ivoire (+2,0 pp).

Graphique n°12 : Taux global d'utilisation des services financiers dans les pays de l'UEMOA en 2024 et 2025 (en %)

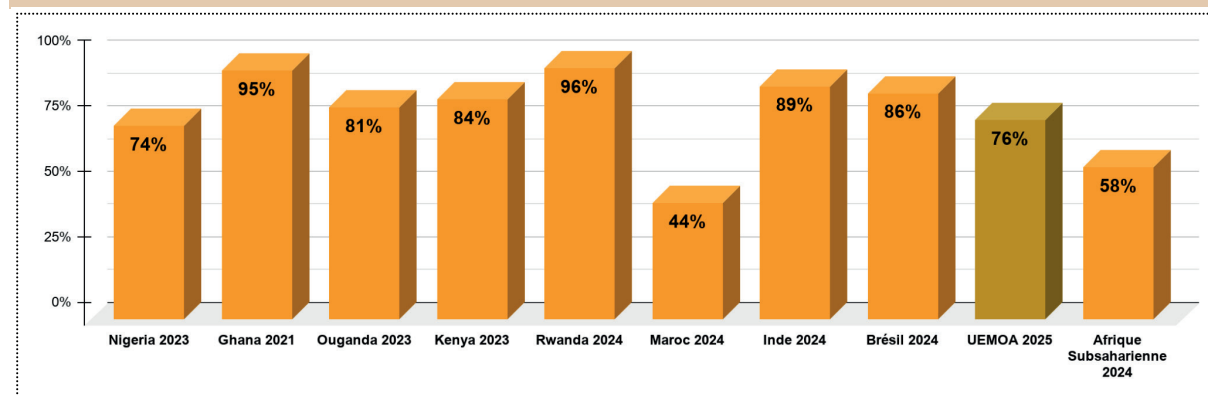
Source : BCEAO

3.4. Analyse comparative de l'inclusion financière de l'UEMOA avec d'autres pays

La situation de l'inclusion financière au sein de l'UEMOA a connu une amélioration notable au cours des dernières années. Les données disponibles indiquent un taux d'inclusion financière supérieur à la moyenne observée en Afrique Subsaharienne.

À l'instar des pays analysés, près des trois quarts de la population adulte de l'Union détiennent un compte de service financier auprès d'un prestataire de services financiers. Néanmoins, les niveaux d'accès et d'utilisation des services financiers par les populations demeurent inférieurs à ceux constatés au Nigeria, au Ghana, en Ouganda et au Kenya (voir Graphique 13).

Graphique n°13 : Taux d'inclusion financière dans l'UEMOA et de quelques pays en Afrique



Source : BCEAO, [A2F](#), [Finscope Uganda 2023](#), [FSD](#), Ministry of Finance of Ghana, [AFR](#), Global Findex 2025

IV. Evolution des coûts des services financiers

Dans l'Union, deux (2) indicateurs sont retenus pour apprécier "*l'accessibilité-prix*"¹ des services financiers et appréhender, en partie, la « qualité » de ces services. Il s'agit :

- du taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd), qui mesure la rémunération des dépôts des épargnants au niveau des banques et des institutions de microfinance ;
- du taux d'intérêt nominal des crédits (TINc), qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les institutions de microfinance.

En l'absence de statistiques homogènes sur les taux d'intérêt appliqués par les institutions de microfinance, seuls ceux pratiqués par les banques ont été pris en compte dans cette analyse

4.1. Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)

Le taux d'intérêt nominal des dépôts a poursuivi sa dynamique haussière au cours de l'année 2025, traduisant une amélioration continue de la rémunération de l'épargne de la clientèle. Il est passé de 5,26% à 5,41%, soit une augmentation de 15 points de base (pdb).

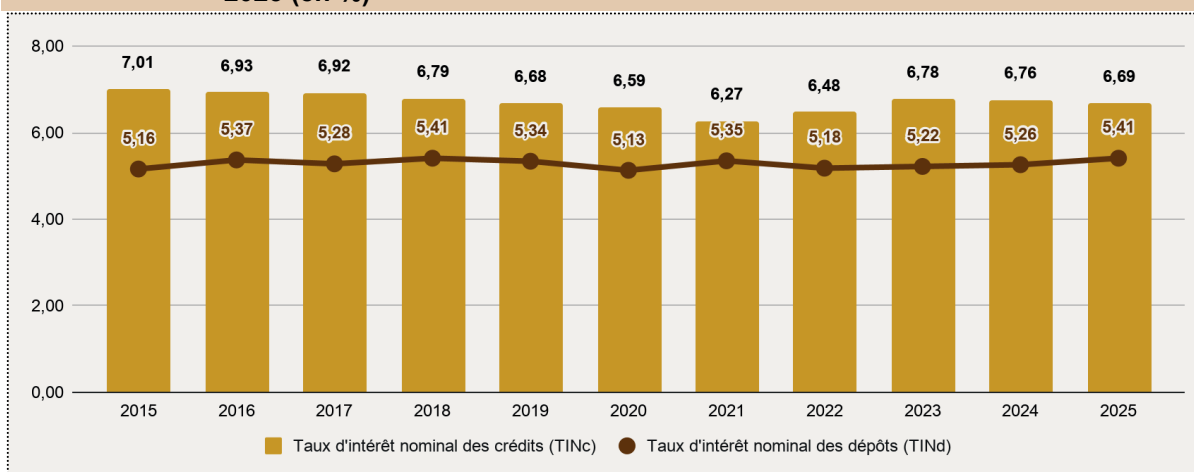
Au niveau des pays, les dépôts sont mieux rémunérés au Niger (6,19%), suivi du Sénégal (5,75%), du Togo (5,75%), du Burkina (5,73%) et du Bénin (5,58%). En revanche, ils le sont moins en Guinée-Bissau (4,39%), en Côte d'Ivoire (4,82%) et au Mali (5,32%).

En termes de progression, le Burkina a enregistré la plus forte hausse, soit 63 pdb, suivi du Bénin (+24 pdb), du Mali (+24 pdb), du Togo (+22 pdb), du Sénégal (+19 pdb) et du Niger (+17 pdb). Par ailleurs, des baisses ont été observées en Guinée-Bissau (-10 pdb) et en Côte d'Ivoire (-5 pdb).

4.2. Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)

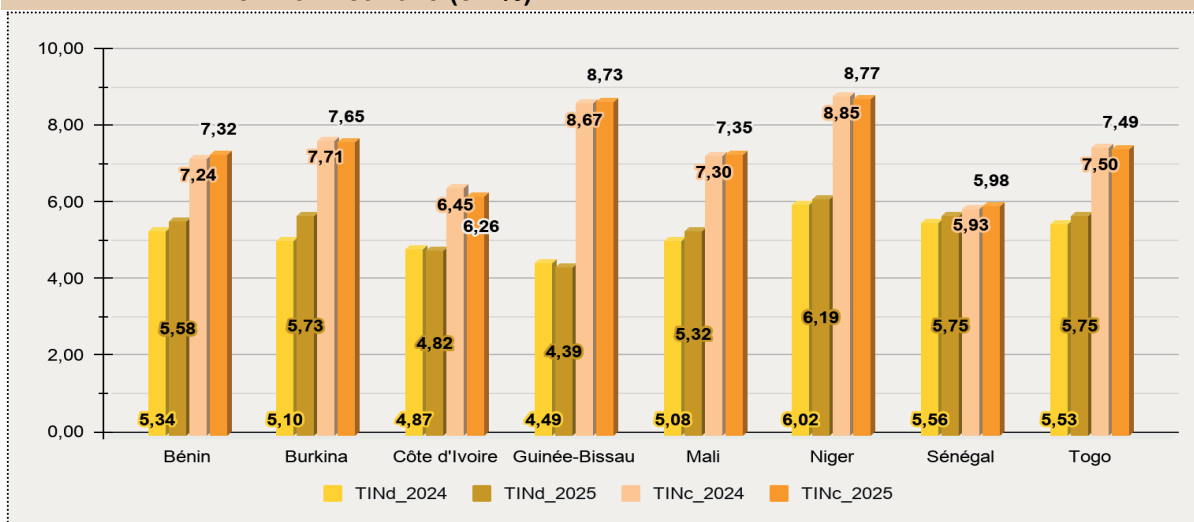
A l'instar du TINd, le taux d'intérêt nominal des crédits (TINc) a enregistré une évolution favorable au cours de l'année 2025. Il est passé de 6,76% à 6,69%, soit une baisse de 7 points de base. Cette situation traduit une amélioration des conditions d'accès au crédit bancaire pour les populations.

Au niveau des pays, le Sénégal a affiché le meilleur taux d'accès au crédit bancaire, soit 5,98%, suivi de la Côte d'Ivoire (6,26%), du Bénin (7,32%) et du Mali (7,35%). Par ailleurs, les taux sont plus élevés au Niger (8,77%), en Guinée-Bissau (8,73%), au Burkina (7,65%) et au Togo (7,49%).

Graphique n°14 : Evolution des taux d'intérêt nominaux au niveau des banques de 2015 à 2025 (en %)

Source : BCEAO

Entre 2024 et 2025, une amélioration du TINc a été observée en Côte d'Ivoire (-19 pdb), au Niger (-8 pdb), au Burkina (-6 pdb) et au Togo (-1 pdb). Par ailleurs, une détérioration est enregistrée au Bénin (+8 pdb), en Guinée-Bissau (+6 pdb), au Mali (+ 5 pdb) et au Sénégal (+5 pdb).

Graphique n°15 : Taux d'intérêt nominaux appliqués par les banques en 2024 et 2025 (en %)

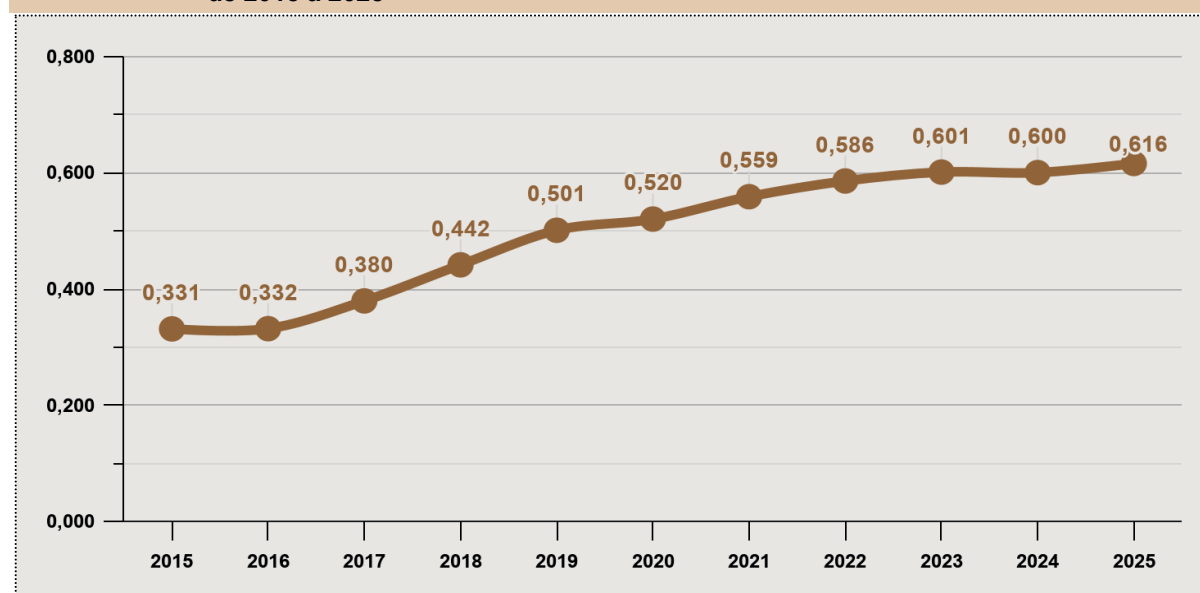
Source : BCEAO

V. Evolution du niveau global de l'inclusion financière dans l'UEMOA

Le niveau global de l'inclusion financière est appréhendé, dans toutes ses dimensions dans l'UEMOA, à partir d'un indice synthétique. Il s'agit d'une valeur unique, comprise entre 0 et 1, dont 0 représente une situation d'exclusion totale et 1 une inclusion financière aboutie. Il est obtenu, à partir d'une moyenne pondérée des différents indicateurs analysés plus haut.

La situation globale de l'inclusion financière a maintenu sa dynamique d'amélioration en 2025. Cette situation s'est traduite au niveau de l'indice d'inclusion financière, qui s'est accru de 0,016 point entre 2024 et 2025, atteignant 0,616 en 2025 sur une échelle de 0 à 1, correspondant selon l'échelle de classification de Sarma² (cf. Annexe 2), à un niveau d'inclusion financière élevé.

Graphique n°16 : Evolution de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'UEMOA de 2015 à 2025

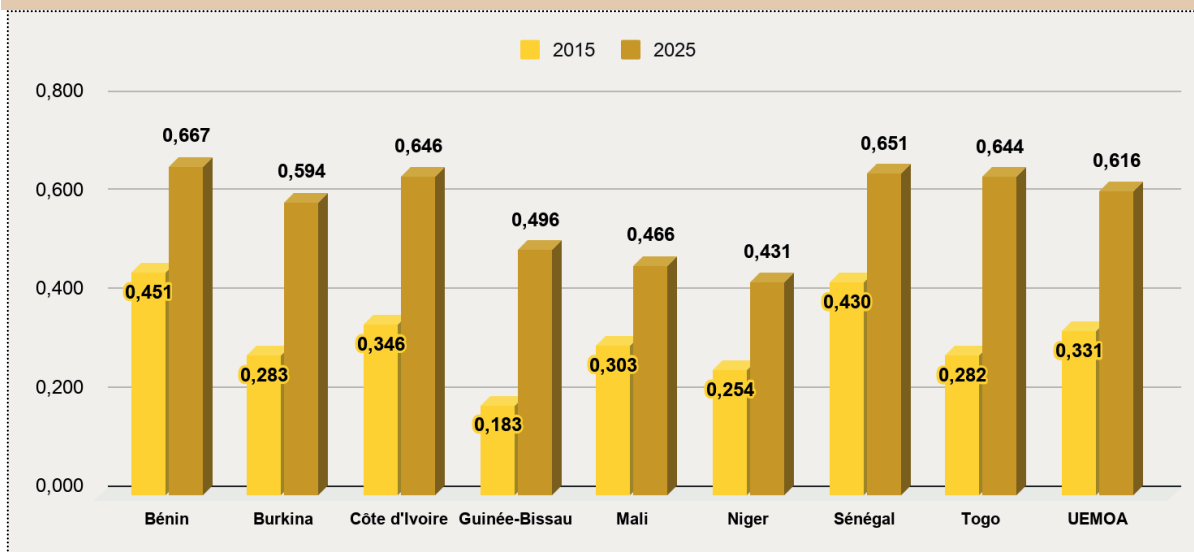


Source : BCEAO

Le Bénin affiche l'indice d'inclusion financière le plus élevé, soit 0,667, suivi du Sénégal (0,651), de la Côte d'Ivoire (0,646), du Togo (0,644) et du Burkina (0,594). Globalement, l'analyse de l'indice révèle que, la plupart des pays de l'UEMOA présentent des niveaux d'inclusion financière élevés, en dehors de la Guinée-Bissau (0,496), du Mali (0,466) et du Niger (0,431) qui ont des niveaux d'inclusion financière moyen.

² La méthodologie utilisée pour la détermination de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'UEMOA repose sur la démarche proposée par Sarma (2012). La détermination des pondérations s'appuie sur les travaux réalisés par Camara et Tuesta (2014), qui permettent, grâce à une Analyse en Composantes Principales (ACP), d'estimer le poids de chaque indicateur dans la formation des différentes dimensions de l'inclusion financière ainsi que la pondération à affecter à chaque dimension dans le calcul de l'indice global.

Graphique n°17 : Indice synthétique d'inclusion financière par pays en 2015 et en 2025



Source : BCEAO

VI. Défis à relever et perspectives

6.1. Défis à relever

Grâce aux initiatives conjointes des secteurs public et privé, les infrastructures ont été modernisées et l'offre de services financiers s'est étoffée. Cette dynamique a favorisé une utilisation accrue des produits financiers au sein de l'Union, maintenant ainsi la tendance positive du taux d'inclusion financière. Malgré ces avancées notables, plusieurs enjeux cruciaux restent à adresser, notamment :

- le manque de données statistiques ventilées selon le genre, milieu de résidence et profil socioprofessionnel, indispensables pour affiner les politiques publiques en matière d'inclusion ;
- les lacunes en matière de culture financière numérique chez les usagers, freinant l'exploitation optimale et sécurisée des solutions de finance digitale ;
- les obstacles persistants limitant l'accès effectif des populations aux diverses solutions de financement.

6.2. Perspectives

En 2026, la BCEAO poursuivra ses efforts dans le déploiement de la Stratégie régionale d'inclusion financière. Plusieurs chantiers prioritaires seront ainsi conduits, notamment :

- la poursuite du déploiement du Programme régional d'éducation financière, qui sera marqué par le lancement de la campagne de communication ciblant le grand public ;
- la réalisation d'une étude dédiée aux modes de financement des institutions de microfinance de l'Union, afin d'accroître leur accès aux ressources financières et de soutenir plus efficacement le financement de l'économie ;
- la poursuite des mesures d'assainissement pour le secteur de la microfinance, à travers la mise en oeuvre des plans de redressement pour les structures en difficulté ;
- la promotion des innovations financières à travers le démarrage de l'accompagnement des entreprises de technologie financière (FinTech) ;
- la mise à jour du cadre de suivi de l'inclusion financière, à travers la conception de nouveaux indicateurs et l'optimisation de la collecte des données.

Parallèlement, les Etats membres de l'Union poursuivront la mise en oeuvre de leurs stratégies nationales, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des compétences financières des populations.

Conclusion

L'année 2025 a été marquée par un renforcement de l'inclusion financière au sein de l'UEMOA, soutenu par des avancées institutionnelles et opérationnelles significatives.

Ce dynamisme repose notamment sur l'adoption de la Stratégie régionale d'inclusion financière 2025-2030, la mise en service de la plateforme d'interopérabilité des services financiers numériques, ainsi que le déploiement du programme d'éducation financière incluant la formation de formateurs dans tous les États de l'Union.

Sur le plan national, les cadres législatifs ont été consolidés, illustrés par les nouvelles lois sur la microfinance au Bénin, au Burkina et au Sénégal. Des initiatives de sensibilisation et de formation, axées sur la supervision et l'éducation financière, ont également été menées.

Ces efforts concertés ont favorisé l'amélioration des indicateurs clés de suivi de l'inclusion financière. Concernant l'accès, l'expansion des réseaux de monnaie électronique a stimulé la croissance du nombre de points de services, relevant ainsi les taux de pénétration géographique et démographique. Quant à l'utilisation, les taux de bancarisation, tant strict qu'élargi, ont progressé grâce aux synergies entre banques, institutions de microfinance et émetteurs de monnaie électronique. Le niveau élevé du taux d'inclusion financière confirme que le numérique est désormais le levier principal du secteur, bien que des disparités d'adoption subsistent entre les États membres.

Pour assurer la pérennité de ces résultats, la BCEAO et les États membres devront accentuer la mise en œuvre de la Stratégie régionale, renforcer les politiques nationales, encourager l'innovation financière responsable et intensifier les programmes d'éducation financière.

ANNEXES

Annexe : Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA de 2015 à 2025

Indicateurs d'accès aux services financiers

Tableau n°1 : Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bénin	50	55	69	115	166	253	290	454	608	417	540
Burkina	18	14	43	65	110	92	108	116	94	105	121
Côte d'Ivoire	23	25	35	60	115	118	156	209	225	224	330
Guinée-Bissau	2	2	2	2	2	143	169	189	57	64	70
Mali	38	45	47	56	139	185	204	206	244	238	137
Niger	37	24	22	26	21	20	31	63	69	109	195
Sénégal	41	23	46	53	113	84	145	160	204	201	150
Togo	8	11	35	33	37	50	67	75	104	116	131
UEMOA	31	28	40	57	101	113	142	178	204	193	224

Tableau n°2 : Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bénin	250	285	371	645	989	1 531	1 830	2 931	4 051	2 867	3 836
Burkina	64	52	163	255	449	396	491	555	471	552	667
Côte d'Ivoire	102	115	168	293	574	628	856	1 176	1 295	1 325	2 004
Guinée-Bissau	4	4	5	5	6	401	550	632	207	242	271
Mali	29	36	39	47	121	165	189	195	238	238	142
Niger	27	18	17	22	18	18	29	62	71	115	214
Sénégal	175	101	206	250	546	416	741	841	1 139	1 170	905
Togo	59	81	265	259	300	422	589	675	963	1 094	1 274
UEMOA	54	50	76	111	205	238	311	403	480	470	563

Indicateurs d'utilisation des services financiers

Tableau n° 3 : Taux de bancarisation strict (TBS) en %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bénin	26,4	26,7	20,9	23,8	24,0	31,2	34,7	35,7	36,6	38,2	39,8
Burkina	19,8	21,0	21,0	22,3	20,3	20,2	20,5	21,8	22,8	23,4	24,3
Côte d'Ivoire	15,8	17,2	17,2	17,8	19,1	20,5	26,2	29,5	31,2	33,6	37,1
Guinée-Bissau	8,6	10,9	10,8	11,2	15,7	16,0	15,6	16,4	17,1	13,8	14,5
Mali	10,6	11,1	12,6	13,4	14,2	15,6	20,4	24,6	25,2	15,6	16,8
Niger	5,5	5,8	5,5	6,8	8,2	7,3	8,4	8,7	8,5	8,9	11,3
Sénégal	17,0	17,7	19,6	19,0	18,6	19,6	18,9	22,5	22,4	23,1	27,4
Togo	21,0	21,4	24,3	24,7	25,1	27,0	30,1	29,8	30,2	30,9	28,3
UEMOA	15,5	16,3	16,4	17,2	17,6	18,9	23,4	24,4	25,6	25,2	26,9

Tableau n°4 : Taux de bancarisation élargi (TBE) en %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bénin	65,1	63,1	63,2	70,0	69,9	79,6	84,0	85,7	86,9	89,3	91,7
Burkina	37,9	39,0	39,9	43,3	39,7	33,1	34,5	36,0	37,1	37,9	39,4
Côte d'Ivoire	23,0	25,1	25,5	28,8	30,8	32,6	38,7	43,2	43,6	46,2	50,2
Guinée-Bissau	9,8	12,1	12,0	12,3	16,8	17,0	16,5	16,4	17,3	14,0	14,7
Mali	23,2	23,8	25,6	26,7	26,7	28,9	34,4	39,3	39,6	28,3	30,5
Niger	16,7	16,8	15,8	15,3	17,9	13,8	13,0	16,1	15,9	15,4	21,3
Sénégal	43,3	45,8	47,9	51,5	51,6	55,0	54,2	59,7	61,6	62,4	67,1
Togo	68,1	70,8	68,6	73,3	72,8	80,0	84,2	84,9	86,3	87,8	86,9
UEMOA	33,8	35,0	35,5	38,4	38,7	39,4	44,0	46,5	47,8	47,4	50,6

Tableau n°5 : Taux global d'utilisation des services financiers, corrigé de la multibancarité (TGUSF) en %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bénin	62,0	69,0	71,7	74,5	75,4	82,4	85,2	86,8	87,7	89,8	92,8
Burkina	41,1	45,7	67,8	69,3	70,5	73,9	78,8	80,9	79,0	79,7	81,8
Côte d'Ivoire	41,6	49,9	61,3	67,1	78,7	79,1	82,6	83,6	84,7	86,7	88,7
Guinée-Bissau	10,3	12,9	14,4	20,6	34,4	51,8	72,4	75,0	76,3	77,6	79,5
Mali	37,4	38,7	37,8	37,9	38,3	48,6	55,2	62,0	68,0	58,6	61,9
Niger	17,1	17,1	16,3	15,6	17,7	15,1	14,3	16,7	16,4	17,4	26,2
Sénégal	52,4	61,9	65,9	67,0	70,0	75,6	77,9	80,1	83,3	85,9	88,0
Togo	66,2	72,5	72,2	79,0	80,1	82,6	85,8	87,0	87,7	89,0	90,7
UEMOA	41,7	47,0	53,6	56,0	59,9	63,5	67,2	70,9	72,3	73,6	76,1

Indicateurs d'accessibilité-prix des services financiers

Tableau n°6 : Taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd) – banques (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bénin	5,98	5,78	5,85	5,76	5,35	5,54	5,40	5,23	5,32	5,34	5,58
Burkina	4,70	5,40	5,67	5,70	5,87	5,79	5,62	5,18	5,30	5,10	5,73
Côte d'Ivoire	5,01	5,10	4,98	4,98	4,82	4,67	4,67	4,72	4,67	4,87	4,82
Guinée-Bissau	4,54	4,24	4,07	4,62	4,61	4,59	4,84	5,10	3,09	4,49	4,39
Mali	4,82	4,82	4,92	4,92	5,00	4,67	4,98	5,01	5,13	5,08	5,32
Niger	5,22	5,98	5,70	5,70	5,82	5,65	5,51	5,95	6,05	6,02	6,19
Sénégal	5,58	5,38	5,13	5,46	5,39	4,65	5,57	5,28	5,47	5,56	5,75
Togo	5,35	5,56	5,40	5,69	5,57	5,62	5,73	5,58	5,63	5,53	5,75
UEMOA	5,16	5,37	5,28	5,41	5,34	5,13	5,35	5,18	5,22	5,26	5,41

Tableau n°7 : Taux d'intérêt nominal des crédits (TINc) – banques (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bénin	7,93	8,09	7,84	7,78	7,31	7,16	6,91	7,08	7,29	7,24	7,32
Burkina	7,98	7,54	7,25	7,44	7,27	6,63	6,75	7,15	7,80	7,71	7,65
Côte d'Ivoire	6,13	6,17	6,42	6,33	6,34	6,39	5,58	6,00	6,51	6,45	6,26
Guinée-Bissau	9,23	9,12	9,35	9,23	8,48	8,42	8,94	9,02	8,67	8,67	8,73
Mali	8,73	8,34	7,99	7,86	7,69	7,85	7,59	7,48	7,39	7,30	7,35
Niger	10,32	9,89	9,69	9,23	9,39	8,48	8,14	8,41	8,69	8,85	8,77
Sénégal	5,88	5,67	5,98	5,89	5,81	5,84	5,76	5,71	6,01	5,93	5,98
Togo	8,29	8,31	8,10	8,16	7,69	7,60	7,54	7,17	7,51	7,50	7,49
UEMOA	7,01	6,93	6,92	6,79	6,68	6,59	6,27	6,48	6,78	6,76	6,69

Indice synthétique d'inclusion financière

Tableau n°8 : Indice synthétique d'inclusion financière (IIF) ($0 \leq \text{IIF} \leq 1$)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bénin	0,451	0,479	0,563	0,606	0,611	0,648	0,661	0,659	0,658	0,663	0,667
Burkina	0,283	0,289	0,424	0,525	0,590	0,586	0,614	0,611	0,582	0,585	0,594
Côte d'Ivoire	0,346	0,362	0,411	0,520	0,602	0,605	0,637	0,636	0,629	0,636	0,646
Guinée-Bissau	0,183	0,185	0,180	0,194	0,223	0,512	0,554	0,557	0,445	0,483	0,496
Mali	0,303	0,330	0,343	0,372	0,425	0,445	0,469	0,479	0,499	0,491	0,466
Niger	0,254	0,233	0,228	0,247	0,236	0,248	0,280	0,372	0,378	0,390	0,431
Sénégal	0,430	0,375	0,459	0,500	0,604	0,589	0,618	0,636	0,637	0,643	0,651
Togo	0,282	0,302	0,429	0,433	0,468	0,558	0,626	0,637	0,637	0,641	0,644
UEMOA	0,331	0,332	0,380	0,442	0,501	0,520	0,559	0,586	0,601	0,600	0,616

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
OCTOBRE 2026



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST